

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

476^e réunion ordinaire – 24 février 2003

RÉSOLUTION 2003-CA476-09.04-R4609

relative à l'attribution de la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières au professeur Andrzej Barwicz

CONSIDÉRANT la Politique d'attribution des distinctions honorifiques à l'Université du Québec à Trois-Rivières ;

CONSIDÉRANT la candidature du professeur Andrzej Barwicz à la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières soumise par le professeur Adam Skorek, directeur du Département de génie électrique et génie informatique ;

CONSIDÉRANT l'appui unanime de l'assemblée du Département de génie électrique et génie informatique à l'égard de la candidature du professeur Andrzej Barwicz ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des distinctions honorifiques de l'Université du Québec à Trois-Rivières à l'effet de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières au professeur Andrzej Barwicz (2002-34-CDH-6, 13 décembre 2002) ;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU de décerner la Médaille de l'Université du Québec à Trois-Rivières au professeur Andrzej Barwicz pour avoir été un des principaux architectes et le premier directeur du programme de doctorat en génie électrique de l'Université du Québec à Trois-Rivières ; pour sa distinction exceptionnelle et exemplaire comme pédagogue ; pour sa rare capacité de combiner avec succès les caractéristiques d'un professeur communicateur, d'un chercheur innovateur et d'un entrepreneur gestionnaire ; pour son imagination créatrice, sa persévérante détermination et son intégrité personnelle remarquables dans le contexte socioéconomique québécois ; et pour sa tenace implication consacrée à l'importance capitale de la synergie entre les institutions gouvernementales, le secteur privé et les milieux régional, national et international pour le développement de l'économie du savoir et pour l'avenir du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par : _____

Lucien Bédard
Secrétaire général et directeur
des affaires juridiques